



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1^{er} octobre 2025

Prix en euros (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.
NC : Non concerné



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Loire Drôme Ardèche

> EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> , téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : Direct Ecureuil ⁽¹⁾	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	1,00 €/mois Soit pour information, 12,00 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	5, 10 €/trimestre Soit pour information, 20,40 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale - à débit immédiat : Carte CB Visa Classic - à débit différé : Carte CB Visa Classic - à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾ - à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique⁽³⁾	48,00 €/an 46,00 €/an 43,00 €/an 40,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,10 €/retrait (à partir du 3e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur compte ⁽⁴⁾	36,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : - en agence - par Internet	4,15 €/virement Gratuit
Prélèvement - frais par paiement d'un prélèvement SEPA - frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône «  », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière), auprès des majeurs protégés et auprès des mineurs à partir de 11ans dès le 1er novembre 2025

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE



- > Extrait standard des tarifs 2026
aux Particuliers **02**

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- > Ouverture, transformation, clôture **04**
- > Relevé de compte **04**
- > Tenue de compte **04**
- > Service en agence **05**
- > Services bancaires de base **05**
- > Les prestations de base **06**

BANQUE À DISTANCE

- > Banque à distance **07**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- > Cartes (cotisation annuelle,
hors offres groupées de services) **09**
- > Virements **12**
- > Prelevements sepa/tipsepa **13**
- > Chèques **14**
- > Autres services **14**
- > Offres retirées de la commercialisation **14**

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- > Les formules **15**
- > Enjoy **18**
- > Tarifications spécifiques agence enjoy **18**
- > Offres satellis **19**
- > Offre coloc' **19**
- > OCF (offre d'accompagnement de la clientèle
en situation de fragilité financière) **20**
- > Offres retirées de la commercialisation **21**

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- > Commission d'intervention **24**
- > Opérations particulières **24**
- > Incidents de paiement **25**

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

- > Découverts et autorisations de découvert **26**
- > Crédits à la consommation **27**
- > Crédits immobiliers **27**
- > Assurance **27**
- > Garanties **28**
- > Autres opérations **28**

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- > Épargne bancaire **29**
- > Placements financiers **30**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

- > Vous assurer ainsi que vos proches **36**
- > Assurer vos biens **37**
- > Vous protéger au quotidien **37**
- > Assurer votre épargne **37**
- > Protéger vos moyens de paiements **37**

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

- > Frais de succession **39**
- > Autres prestations **40**

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

- > Option internationale **41**
- > Change manuel **41**
- > Opération par carte bancaire **41**
- > Opérations par chèques **42**
- > Virements non sepa **42**

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES

- > Fonctionnement du compte **44**
- > Offre groupée de services **44**
- > Découverts et autorisations de découverts **45**
- > Moyens de paiement **45**
- > Crédits à la consommation **45**
- > Option internationale **45**

INFORMATIONS UTILES

- > Pour rester en contact avec votre banque
à tout moment **46**
- > Nos partenaires/mentions légales **46**
- > Informations complémentaires **47**
- > Définitions placements financiers **48**

RÉSoudre UN LITIGE

- > Votre caisse d'épargne :
votre interlocuteur privilégié **49**
- > Votre recours en médiation :
votre dernier recours en cas de litige **50**

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt..... **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint..... **31,70 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire **Gratuit**
 - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**
- Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé)..... **Gratuit**
- Virement de clôture du compte de dépôt..... **Gratuit**

> RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité

	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Décadaire	-	-
Quinzaine	-	-
Autre périodicité	-	-

- Relevé annuel de frais **Gratuit**
- Envoi de relevés supplémentaires..... **2,50 €/relevé**
- Délivrance de relevés au guichet..... **4,50 €/relevé**
- Délivrance de relevés au distributeur..... **Gratuit**

> TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte de dépôt (hors forfaits) **Gratuit** **5,10 €/trimestre soit 20,40€/an**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽¹⁾**



À SAVOIR

Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs :

- d'un compte de dépôt sans moyen de paiement,
- d'un compte de dépôt avec moyens de paiement mais dont le nombre d'opérations sur le compte est inférieur à 1 par trimestre.



Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

> SERVICE EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation **Gratuit**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche **4,50 €**
 - Dans une autre Caisse d'Epargne **6,50 €**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice) **Non commercialisé**

AUTRES SERVICES

- Courriers conservés à l'agence **Non commercialisé**
- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) **Gratuit**
- Frais de location de coffre-fort (selon contenance) **À partir de 92,00 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Frais réels par ouverture**



IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾ **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

(1) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte  prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.



À SAVOIR

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 24).

Commission d'intervention (pour les clients détenteurs des Services Bancaires de Base) **4,00 €/opération**
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

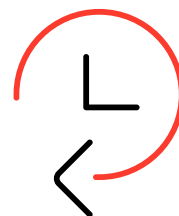
> LES PRESTATIONS DE BASE⁽¹⁾

- L'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire..... **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires..... **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte **Gratuit**
- La tenue du compte **Tarifs standards⁽²⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.)..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque **Tarifs standards⁽²⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne **Tarifs standards⁽²⁾**

(1) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE



- Direct Ecureuil **Gratuit**
Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽¹⁾, téléphone fixe⁽²⁾, téléphone mobile, etc.)⁽³⁾
- e-Documents **Gratuit**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Secur'Pass **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes **Gratuit**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).
 - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP **Gratuit**
 - Lecteur CAP **Gratuit**
- Coffre-fort numérique⁽⁴⁾
Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
 - 5 Go **18/25 ans -50%** **Gratuits 3 mois puis 1,30 €/mois soit 15,60€/an**
- Webprotexion **Gratuit**
Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- Moneypitch **Gratuit**
Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule individuelle **12/25 ans -50%** **1,00 €/mois soit 12,00 €/an⁽⁴⁾**
 - Formule famille **Non commercialisé**
- Service Mes alertes **Gratuit**
Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte par
 - Notification hors application mobile ⁽¹⁾
 - Par email
 - Via Banxo⁽¹⁾

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(2) Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe, hors surcoût selon opérateur.

(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(4) Hors coût opérateur téléphonique.

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance⁽¹⁾⁽²⁾

- Consultation du code confidentiel et données de la carte⁽³⁾ **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)⁽³⁾ **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget⁽³⁾.

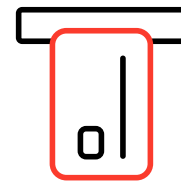
- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**

(1) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.

(2) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

(3) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière), auprès des majeurs protégés et auprès des mineurs à partir de 11ans dès le 1er novembre 2025.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

• Carte Noméa	26,60 €/an
• Carte Equilibra sans code ⁽¹⁾	26,60 €/an
• Carte Nomade ⁽²⁾	24,50 €/an

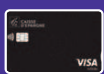
(1) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).

(2) Carte de retrait adossée à un livret d'épargne pour les clients mineurs et majeurs.

Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)⁽¹⁾

12/25 ans -50 %

	 Visa Infinite ⁽²⁾	 Visa Platinum ⁽²⁾	 Visa Premier ⁽²⁾	 CB Visa Classic ⁽²⁾	 CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽³⁾	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽⁴⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			140,00 €	48,00 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	329,00 €	219,00 €	136,00 €	46,00 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						43,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)					40,00 €	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽⁵⁾

Cartes (tarif annuel)⁽¹⁾

	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic Izicarte
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	Non disponible	140,00€	48,00 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	219,00 €	136,00 €	46,00 €



À SAVOIR

En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

(1) Remise de 50% pour toute souscription d'une nouvelle carte sur le même compte (sur la moins chère des deux)

(2) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs

(3) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière), auprès des majeurs protégés et auprès des mineurs à partir de 11ans dès le 1er novembre 2025.

(4) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans

(5) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

À SAVOIR

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾ **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèce en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Caisse d'Epargne..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)
Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	CB Visa classic ou CB Visa Classic Izicarte	CB Visa classic à Contrôle de solde quasi-systématique ou systématique
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	-	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 3 ^e retrait dans le mois	-	-	1,10 €/retrait	1,10 €/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	Gratuit		

- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque **Non commercialisé**
- Frais par retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)..... **Gratuit**
- Service retraits déplacés illimités **1,40 €/mois soit 16,80€/an**
Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile⁽²⁾)..... **1,28 €/mois soit 15,40€/an**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence **12,20 €**
- Refabrication de la carte avant échéance **16,50 €**
- Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte en agence
 - Permanente **Gratuit**
 - Temporaire⁽³⁾ **8,70 €**
 - Frais d'envoi de carte en recommandé **Non commercialisé**
- Désactivation / Activation des paiements à distance en agence⁽³⁾ **8,50 €**

(1) Voir détail zone EEE page 47.

(2) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass..

(3) Gratuit depuis l'espace de banque à distance dans la limite de 3 modifications par an et sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass.

• VIREMENTS⁽¹⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽²⁾  occasionnel ou permanent..... **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte du réseau Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	Gratuit	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Épargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Épargne **Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	4,15 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	4,15 €	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	1,40 €	Gratuit

- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**

Autres opérations

- Service Wero **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero
- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission **Non commercialisé**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort **16,85 €**
- Demande de retour de fonds sur liste de virements unitaires « papier » émis à tort **NC**

(1) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 47). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 40.

(2) SEPA, voir définition en page 47.

> PRELEVEMENTS SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt) **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **21,35 €/opération**

	En agence	Sur internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	15,90 €	Non disponible



ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis **Gratuit**
- Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis **Gratuit**
- Païement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA) **Gratuit**

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 47).

> CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence **Gratuit**
- Remise de chèque(s) **Gratuit**
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾
(J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
- Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)
- Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt ou livret **15,60 €**
- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - Envoi par lettre recommandée **8,00 €**
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**
 - Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois **9,60 €**
 - Copie de chèque émis ou reçu :
 - jusqu'à 3 chèques **Forfait de 11,90 €**
 - à partir de 4 chèques **3,50 € / chèque**



La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s)  par l'émetteur **16,80 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **28,50 €/chéquier**

> AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées **32,50 €/an**
Chèques de banque, émission de virements et prélèvements SEPA sur tous canaux, recherche simple de documents de moins d'un an, etc.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Carte de retrait nationale **30,60 €/période**

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> LES FORMULES



À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire⁽¹⁾.

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽²⁾



CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽³⁾ ou systématique⁽³⁾



CB Visa classic⁽⁴⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁵⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁶⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert⁽⁷⁾

Carte Visa classic	MINEURS 11/17 ans	18/25	ADULTES
Formule Individuelle ⁽⁸⁾	1,00 € Carte Visa classic à contrôle de solde	3,00 €	7,35 €
Formule Couples/Famille ⁽¹⁾	NC	6,00 €	13,20 €
Professionnels ⁽⁹⁾	50% de réduction		

(1) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(2) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(3) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière), auprès des majeurs protégés et auprès des mineurs à partir de 11ans dès le 1er novembre 2025.

(4) Les Cartes CB Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(6) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(7) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(8) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(9) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.



FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾ ou systématique⁽²⁾	 CB Visa classic⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé
---	---	--

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/ vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Carte Visa classic	MINEURS 11/17 ans	18/25	ADULTES
Formule Individuelle ⁽⁸⁾	1,00 € Carte Visa classic à contrôle de solde	3,00 €	10,20 €
Formule Couples/ Famille ⁽⁹⁾	NC	6,00 €	15,90 €
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50% de réduction		
Carte Visa 1er	MINEURS	18/25	ADULTES
Formule Individuelle ⁽⁸⁾	1,00 € Carte Visa classic à contrôle de solde	5,50 €	16,20 €
Formule Couples/ Famille ⁽⁹⁾	NC	11,00 €	20,90 €
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50% de réduction		

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Au maximum 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière), auprès des majeurs protégés et auprès des mineurs à partir de 11ans dès le 1er novembre 2025.

(3) Les cartes CB Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne. Non commercialisé auprès des mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(9) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50% du prix unitaire facturé.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

				
CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾ ou systématique⁽²⁾	CB Visa classic⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	Visa Platinum⁽³⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Différé	Visa Infinite⁽³⁾ Débit différé

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour +
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Carte Visa Premier	MINEURS 11/17 ans	18/25	ADULTES
Formule Individuelle ⁽⁸⁾	8,00 € Carte Visa classic à contrôle de solde	10,00 €	22,40 €
Formule Couples/Famille ⁽⁹⁾	NC	18,00 €	28,00 €
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50% de réduction		
Carte Visa Platinum	MINEURS	18/25	ADULTES
Formule Individuelle ⁽⁸⁾	8,00 € Carte Visa classic à contrôle de solde	12,50 €	27,50 €
Formule Couples/Famille ⁽⁹⁾	NC	24,00 €	35,80 €
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50% de réduction		
Carte Visa Infinite	MINEURS	18/25	ADULTES
Formule Individuelle ⁽⁸⁾	8,00 € Carte Visa classic à contrôle de solde	17,50 €	37,60 €
Formule Couples/Famille ⁽⁹⁾	NC	34,00 €	48,70 €
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50% de réduction		

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière), auprès des majeurs protégés et auprès des mineurs à partir de 11ans dès le 1er novembre 2025.

(3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.



> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique	2,00 €/mois soit 24,00 €/an
La tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽¹⁾	
Un chéquier (sur demande)	
L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet	
Les prestations suivantes liées à la carte CB Visa classic : • l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne, • la réédition/réactivation du code confidentiel, • les frais d'opposition (blocage) de la carte, • la re-fabrication de la carte avant échéance, • les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation).	

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ses opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽²⁾

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN **5,00 €**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA⁽²⁾

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque **5,00 €**

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement..... **5,00 €**

Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽²⁾

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Epargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis..... **5,00 €**



(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(2) Opération effectuée par un téléconseiller.

> OFFRES SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽¹⁾ réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽²⁾), le Service Opposition⁽²⁾, Satellis Assurance⁽²⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie

Carte Nomea ⁽³⁾ - Carte Equilibra sans code	3,15 €/mois soit 37,80 €/an
Carte CB Visa classic à contrôle de solde systématique	4,45 €/mois soit 53,40 €/an

FORFAIT SATELLIS AUTONOMIE PLUS

Offre groupée de services pour la gestion du compte du majeur protégé par son représentant légal familial ou professionnel. Ce forfait comprend un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte mensuel, le service chéquier (sur demande), un abonnement à la banque à distance sur internet (sur demande), Satellis Assurance (sur demande)⁽²⁾, le service Opposition (sur demande)⁽²⁾, Alert'Ecureuil (sur demande), Domilis (sur demande) et une carte de retrait ou de paiement au choix.

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie Plus

Sans Carte de paiement	1,15 €/mois soit 13,80 €/an
Carte Equilibra sans code	3,15 €/mois soit 37,80 €/an
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,45 €/mois soit 53,40 €/an
Carte Visa Classic débit immédiat	9,15 €/mois soit 109,80 €/an

> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée⁽⁴⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services

Sans Carte de paiement	Gratuit
Carte CB Visa classic à Contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/mois soit 12,00 €/an

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances

(3) sous réserve de commercialisation

(4) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique⁽¹⁾)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽²⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

**1,00 €/mois
soit
12,00 €/an**

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽³⁾ **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier **4,00 €/opérations dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 25,00 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽⁴⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €⁽⁵⁾**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €/rejet⁽⁵⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois⁽⁶⁾**

(1) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(2) Hors virement SEPA instantané.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(4) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et téléversements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(5) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(6) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de service de service (mensuelle) ⁽¹⁾	CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽²⁾	CB Visa classic ⁽³⁾ ou CB Visa Izicarte Classic ⁽⁴⁾ à débit immédiat ou différé	Visa Premier ⁽³⁾ ou Visa Izicarte ⁽⁴⁾ Premier	Visa Platinum ⁽³⁾ ou Visa Izicarte ⁽⁴⁾ Platinum	Visa Infinite ⁽³⁾
---	---	---	---	---	------------------------------

Une carte au choix

Tarif standard	10,00 €	10,00 €	17,00 €	23,00 €	34,70 €
Tarif jeune					
12-17 ans	1,00 €	1,00 €	-	-	-
18-25 ans	3,50 €	3,40 €	5,80 €	7,50 €	11,20 €
26-27 ans	6,90 €	6,80 €	11,70 €	13,20 €	23,80 €
28-29 ans	8,40 €	8,35 €	14,25 €	18,50 €	28,75 €

Des services inclus dans le socle :

- Compte de dépôt (simple ou joint)
- Tenue de compte
- Relevé de compte numérique (ou papier)
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle ou formule Famille⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾)
- Une autorisation de découvert⁽⁸⁾
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Un service d'épargne automatique
- Chéquier sur demande⁽⁹⁾
- Un forfait de X retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽⁹⁾

Avantages couples et offres supplémentaires

Votre 2 ^e Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint :	50 % de réduction ⁽¹⁰⁾
La carte CB Visa classic, Visa Premier, Platinum ou Infinite supplémentaire	50 % de réduction sur le tarif unitaire

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Carte bancaire non commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.

(7) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(8) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(9) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.

(10) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.



SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 10 % de remise sur le prix à l'unité	2 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité	3 services 20 % de remise sur leur prix à l'unité
--	---	---

SERVICES « DU QUOTIDIEN »

	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	1,40 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 11/06/2017	1,15 €
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 € 12/25 ans -50%
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 € 12/25 ans -50%
Opérations courantes illimitées ⁽¹⁾	2,70 €
Exonération d'agios (franchise d'agios de 10,00 €/trimestre ⁽¹⁾)	2,05 €
Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	1,30 € 12/25 ans Gratuit
AlertEcureuil Formule Individuelle	1,00 € 12/25 ans Gratuit
AlertEcureuil Formule Famille ⁽¹⁾	NC
e-Cartes	1,28 €

SERVICES « ASSURANCES »⁽²⁾⁽³⁾

	Tarif annuel ⁽⁴⁾
Protection Juridique	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter
Assurance sur Epargne	Nous consulter

(1) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(2) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(3) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) La 1^{ère} mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.



SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle) ⁽¹⁾ 12/25 ans -50 %	CB Visa contrôle de solde quasi systématique ⁽²⁾	CB Visa Classic ⁽³⁾ ou CB Visa Classic Izicarte ⁽⁴⁾ débit immédiat ou débit différé	Visa Premier ⁽³⁾ ou Visa Premier Izicarte ⁽⁴⁾ débit immédiat ou débit différé	Visa Infinite ⁽³⁾ débit différé
Satellis Sensea	10,30 €	-	-	-
Satellis Sensea Plus	10,70 €	-	-	-
Satellis Essentiel	-	10,70 €	-	-
Satellis Essentiel Plus	-	11,30 €	-	-
Satellis Integral	-	-	18,70 €	35,80 €

FUTEO ET SOLUTION 16/17

Cotisation à une offre groupée de services	Futeo	Solution 16/17
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	NC	NC
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic	1,00 €/mois	1,00 €/mois

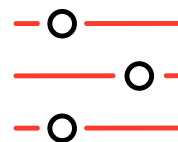
(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION 8,00 €/opération, dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois



Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 19 et 24). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 05).

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur  **10 % du montant de la créance**
(dans la limite d'un plafond de 100,00 €)
- Frais par saisie-attribution  / Frais par saisie-conservatoire **110,00 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) **8,00 €**
- Frais de lettre(s) de relance pour compte débiteur non autorisé **12,50 €**



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 5 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIES AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾  (maximum 1 par jour)..... **8,00 €**

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € **22,00 €/rejet**
 - Chèque supérieur à 50,00 € **42,00 €/rejet**

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €



Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **29,00 €**
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire **18,00 €**

INCIDENTS LIES AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision⁽¹⁾ (maximum 1 par jour)..... **8,00 €**

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement  pour défaut de provision⁽³⁾
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €⁽²⁾ **12,00 €/rejet**

Frais dans la limite d'un plafond de **100,00 €/jour**



Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)..... **NC**

INCIDENTS LIES AUX CARTES

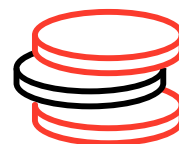
- Frais d'opposition (blocage) de la carte  par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte **22,00 €**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire..... **36,00 €**

(1) En cas de paiement du prélèvement ou du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement ou du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page précédente).

(3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs..... **4,00 €/trimestre**



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG , le Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs  au taux de..... **Pourcentage fixé dans la limite du taux d'usure **
 - Frais de gestion **17,60 €/périodicité**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur  de 18,4 %, le TAEG⁽³⁾ ressort à 22,43 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle
 - Intérêts débiteurs au taux de **Pourcentage fixé dans la limite du taux d'usure**
 - Frais de gestion **17,60 €/périodicité**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 4000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 8,27 %, le TAEG⁽³⁾ ressort à 14,6 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Découvert non autorisé⁽²⁾
 - Intérêt débiteurs au taux de **Taux d'usure**

Pour exemple : pour un dépassement d'un montant de 1000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 22,40 %, le TAEG⁽³⁾ ressort à 22,4 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

Autres services

- Service franchise d'agios..... **Non commercialisé**
(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios  à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)
- Exonération des intérêts débiteurs
(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 € **3,70 €/mois**
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 € **6,90 €/mois**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUELABLE

- Izicarte⁽²⁾

Le crédit renouvelable Izicarte est un produit de BPCE Financement⁽²⁾ qui en fixe les conditions tarifaires.



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1,10 %/prêt avec un minimum de 87,00 €**
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Avance sur bourse allouée par le CROUS..... **Non commercialisé**
- Caution locative..... **Non commercialisé**
- Location avec Option d'Achat⁽³⁾..... **Nous consulter**

> CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁴⁾

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1,00 %/prêt avec un minimum de 600,00 €**
- Prêt à l'Accession Sociale (PAS)
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1,00 %/prêt avec un maximum de 500,00 €**
- Prêt à taux zéro
 - Frais de dossier **Gratuit**
- Prêt Viager Hypothécaire⁽⁵⁾
 - Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires..... **Nous consulter**

> ASSURANCE

- **Assurance Emprunteur⁽⁶⁾** **Nous consulter**

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁷⁾.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orient.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(5) Accessible à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur

(6) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(7) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

> GARANTIES⁽¹⁾

FRAIS DE GARANTIES

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
FRAIS DE PRISE DE GARANTIE		
Cautions Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter	-
Gage sur véhicule	-	-
Gage sur autre bien ou autre objet	99,00 €	-
Nantissement de compte ou de créance interne	99,00 €	-
Nantissement de compte ou de créance externe	210,00 €	-
FRAIS DE LEVÉE DE GARANTIE		
Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement de greffe de notaire)	110,00 €	-
Mainlevée autres garanties	110,00 €	-

> AUTRES OPÉRATIONS

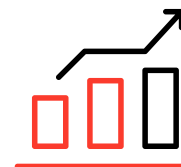
	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
Frais annulation offre	100,00 €	-
Frais d'incident d'assurance externe ou frais de suivi d'assurance externe	100,00 €	-
Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif		
- Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016	30,00 €	Gratuit
- Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016	Gratuit	Gratuit
Frais d'avenant		
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux	jusqu'à 3% maxi du CRD mini 373,00 €	-
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de durée, de personnes et/ou transfert d'objet	1,1 % du CRD mini 373,00 €	-
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt suite à un report d'échéance	96,00 €	-
Rédaction d'un avenant suite à modification de garantie ou assurance (CELDA) ⁽²⁾	96,00 €	-
Rédaction d'un avenant suite à modification de garantie ou assurance externe	202,00 €	-
Autres avenants (arbitrage de valeurs nanties) ⁽²⁾	48,00 €	-
Frais de modification d'un prêt en cours (hors avenant)		
Modification de la date de prélèvement des échéances	50,00 €	-
Modulation des échéances hors date anniversaire	53,00 €	-
Modification de compte de prélèvement vers compte interne (CELDA)	Gratuit	-
Modification de compte de prélèvement vers compte externe	160,00 €	-
Modification de mensualités progressives à constantes	32,00 €	-



(1) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

> ÉPARGNE BANCAIRE⁽¹⁾

Épargne réglementée		Epargne à terme
Comptes et livrets d'épargne	Epargne Logement	
- Livret A - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret d'Épargne Populaire (LEP) - Livret Jeune - Comptes sur Livret	- Plan Épargne Logement (PEL) - Compte Épargne Logement (CEL)	- Compte à Terme

- Ouverture/clôture d'un compte ou livret d'épargne⁽²⁾ **Gratuit**
- Ouverture/Clôture d'un compte à terme **Nous consulter**
- Frais pour les comptes sur livret inactifs⁽³⁾ **30,00 €**
- Frais de transfert d'un PEL, CEL et PEP (Plan Épargne Populaire) vers un autre établissement **135,00 €**
- Frais de transfert du LEP **Gratuit**
- Relevé de compte multiproduits

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	17,65 €	Gratuit
Trimestrielle	4,80 €	Gratuit
Semestrielle	Gratuit	Gratuit
Annuelle	Gratuit	Gratuit

- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Mise à disposition de fonds d'espèces⁽⁴⁾
 - Jusqu'à 3000 € **Gratuit**
 - De 3001 € 7500 € **16,60€**
 - De 7501 € 30000 € **23,80€**
 - Au-delà de 30000 € **32,80€**

(1) Sous réserve d'éligibilité.

(2) Hors compte à terme.

(3) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix,) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30€ et sous réserve du solde disponible.

(4) Gratuit dans le cadre d'un livret A.

- Retrait d'espèces sur compte épargne dans une autre Caisse d'Épargne
 - Délivrance et mise à disposition d'un accréditif⁽¹⁾ **Gratuit**
 - Retrait avec accréditif **Gratuit**
 - Retrait sans accréditif⁽¹⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Épargne)..... **5,35 €**



À SAVOIR

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

- Eparfix/Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **19,40 €**



À SAVOIR

Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.

Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Retrouver la définition des frais dans le [Glossaire des frais des placements financiers](#).

FRAIS PONCTUELS

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

- Frais d'ouverture CTO/PEA/PEA-PME-ETI **Gratuit**
- Frais de clôture CTO/PEA/PEA-PME- ETI **Gratuit**
- Frais de transfert
 - CTO/PEA/PEA-PME-ETI vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne..... **Gratuit**
 - CTO vers une autre banque **135,00 €**
 - PEA/PEA-PME-ETI vers une autre banque (dans la limite d'un plafond de 150,00 €)⁽²⁾
 - Par ligne titre transférée **15,00 € par ligne**
 - Par ligne si titres non cotés **50,00 € par ligne**

(1) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Épargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Épargne Logement.

(2) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.

- Frais de transaction sur les opérations de bourse



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

- EURONEXT (Paris – Bruxelles – Amsterdam)

Frais de transaction ⁽¹⁾		Par Internet	Par téléphone	En agence
Commission proportionnelle au montant de la transaction	CTO	0,40 %	1,05 %	1,25 %
	PEA / PEA-PME-ETI	0,50 %	1,20 %	1,20 %
Commission fixe par transaction	CTO	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	PEA / PEA-PME-ETI	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Minimum de perception	CTO	7,40 €	15,50 €	20,50 €
	PEA / PEA-PME-ETI	-	-	-

- Ordre reçu et non exécuté **Gratuit**
- Ordre annulé..... **Gratuit**
- HORS EURONEXT (Bourses étrangères)..... **Nous consulter**
- Ordre reçu et non exécuté **Gratuit**
- Ordre annulé..... **Gratuit**

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT



À SAVOIR

Une **valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

- Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de souscription	
OPC Groupe	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
OPC Hors Groupe	34,50 € + frais d'émetteur
Frais de rachat	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

(1) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers cotés sur les marchés financiers.

- Produits structurés
 - Titres de Créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Épargne	
Frais de souscription	Gratuit
Frais de sortie	Gratuit
Autres titres de créance	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

- Fonds à Formule

Frais de souscription	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Frais de sortie	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
• Avant échéance de fonds à formule • À échéance	

FRAIS RÉCURRENTS

FRAIS LIÉS AU SERVICE



À SAVOIR

Les droits de garde sont facturés annuellement pour chaque Compte-Titres Ordinaire (CTO) au premier trimestre de l'année N+1 sur la base de l'évaluation au 31 décembre de l'année précédente.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde / Frais de tenue de compte	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille le 31/12 et prélevée entre le 01/02 et le 28/02 (A)	Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle) (B)	Minimum de Perception (A+B)	Maximum de Perception (A+B)	Forfait
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe					28,75 €
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs					
Valeurs Groupe	0,30 %	4,90 €	62,00 €	415,25 €	
Titres non cotés	0,30 %	4,90 €			
Titres cotés	0,30 %	4,90 €			
Portefeuille sans valeur inscrite	Gratuit				

Droits de Garde (DDG)

Dans le cas de portefeuilles mixtes, le montant maximum des DDG appliqué sur la totalité du portefeuille (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe) est égal au plus haut des plafonds entre plafond Valeurs Groupe et plafond Valeurs Hors Groupe.

Les montants sont indiqués en € TTC	DDG		
	Valeurs Groupe	Valeurs Hors Groupe	
		Titres Côtés	Titres Non Côtés
Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de Valeurs Groupe et Hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe			
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne	0,40 %	0,40 %	0,40 %
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Plafond de perception : le plafond de perception s'applique sur la totalité des commissions (proportionnelle + fixe par ligne)	Dans la limite de 26,30 €/an	Dans la limite de 380,00 €/an	
Plafond de perception pour un portefeuille mixte le plafond de perception s'applique sur la totalité des commissions (proportionnelle + fixe par ligne)	Dans la limite de 380,00 €/an		



À SAVOIR

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA/PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.

- Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs⁽¹⁾Droits de garde⁽²⁾

FRAIS RECURRENTS LIÉS AU PRODUIT

- Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de gestion

Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

TARIFICATION APPLICABLE AUX TITRES NON COTÉS

	CTO	PEA / PEA-PME-ETI
Frais d'ouverture	Non commercialisé	Inclus dans les droits de garde
Frais de gestion de dossier	Non commercialisé	Inclus dans les droits de garde
Frais de transaction	Non commercialisé	1,20 % du montant de la transaction avec un maximum de 800 €

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT⁽³⁾

Frais max sur versement	1 %
Frais de gestion sur encours	0,70 %/an
Frais sur arbitrage	0 %

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux DIC (documents d'informations clés).

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS

Droit d'entrée et de sortie	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.
Commissions de mouvement	Votre Caisse d'Épargne perçoit des commissions de mouvement.
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Épargne en tant que distributeur du mandat.
Droits de garde	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits de garde .

(1) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(3) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES



À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Épargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. Percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention..... **Gratuit**



À SAVOIR

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback, (remise après achat) et remises immédiates).

OPERATIONS DIVERSES

- Avis et relevés
 - Avis d'opéré titres **Gratuit**
 - Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique annuel..... **Gratuit**
 - Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique **13,20 €**
 - Relevé ponctuel de portefeuille **12,95 €**
 - Autres services
 - Bourse Esprit Écureuil
 - Forfait 3 services : Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices **12,00 €**
 - Service Abonnement à l'unité **Gratuit**
 - Service Assurances moins-values à l'unité **7,00 €**
 - Service « Prise de bénéfices » à l'unité..... **10,00 €**
 - Direct Écureuil Service Bourse **Gratuit**
 - Transactions sur l'or **Nous consulter**
 - Services de Gestion Privée : étude patrimoniale « Scan Patrimoine »..... **Nous consulter**
 - Expertise des titres vifs **45,00 €**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. L'immatriculation Caisse d'Épargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **Garantie Santé⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.
- **Garanties des Accidents de la Vie⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- **SECUR' Obsèques⁽²⁾** **Nous consulter**
- **SECUR' Famille 2⁽³⁾** **Nous consulter**
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- **SECUR' Urgence⁽⁴⁾** **Nous consulter**
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.
- **Assistance Vie⁽⁵⁾** **Nous consulter**
Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.
- **Start'Expat⁽⁶⁾** **Nous consulter**
Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.

(4) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Ecureuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances, 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINTCLOUD Cedex.

(6) Association de Services des Français de l'Étranger confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

> ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto**⁽¹⁾ **Nous consulter**
- **Assurance 2 Roues**⁽¹⁾ **Nous consulter**
- **Assurance Habitation**⁽¹⁾ **Nous consulter**
- **Télesurveillance**⁽²⁾ **Nous consulter**
- **SECUR'Média**⁽¹⁾ **Nous consulter**

Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.

Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- **Assurance Protection Juridique**⁽¹⁾ **Nous consulter**

Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).

- **Sérélia Téléassistance**⁽³⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- **Assurance sur Épargne**⁽¹⁾ **Nous consulter**

En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Épargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- **Assurance sur Compte**⁽⁴⁾

Une assurance⁽⁵⁾ permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, et vos papiers officiels et vos clés ;

- Formule individuelle **Nous consulter**
- Formule Famille **Nous consulter**

Pour en savoir plus :

<https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/>

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Prestation assurée par Verisure.

(3) Sérélia, une marque de la société Sérénia, Groupe IMA : Société par Actions Simplifiée au capital de 2 007 829 € – 118 avenue de Paris -CS 89139 79061 NIORT – Cedex 09 – RCS NIORT : 353 508 443 – N° SAP353508443.

(4) Assurance sur Compte est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances

(5) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Protection juridique⁽¹⁾ offre souscrite avant le 21/11/2021 **Nous consulter**
- Sécur Famille⁽²⁾ **Nous consulter**
- Garantie Urgence⁽³⁾ **Nous consulter**
- Ecureuil Solution Obsèques⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Garantie Famille⁽⁵⁾ **Nous consulter**
- Assurance Moyens de Paiement⁽¹⁾ offre souscrite avant le 01/06/2022 **Nous consulter**
- Service Opposition⁽¹⁾ offre souscrite avant le 01/06/2022 **Nous consulter**
- Satellis Assurance⁽¹⁾ offre souscrite avant le 01/06/2022 **Nous consulter**
- Prévoyance du locataire⁽⁶⁾ **Nous consulter**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA⁽¹⁾ offre souscrite avant le 01/06/2022 **Nous consulter**
- Télésurveillance IMA Protect⁽⁷⁾ **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) SECUR' Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.

(3) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Ecureuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(5) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.

(7) Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance), Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

DU 1ER OCTOBRE 2025 AU 12 NOVEMBRE 2025

Produits détenus par le défunt : assurance-vie⁽¹⁾ et non vie, contrat de capitalisation, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), titres (compte-titre, PEA), PEL (non échu), compte professionnel, coffres, coffre-fort numérique.

Détention d'aucun ou d'un de ces produits

Tarifs
1 % du montant des avoirs
Min : 70,00 €
Max : 350,00 €

Détention d'au moins deux de ces produits

1,3 % du montant des avoirs
Min : 150,00 €
Max : 750,00 €

- Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres) **10,00 €**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres **Voir section « Vos moyens et opérations de paiement »**
- Succession internationale **80,00 €**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**
- Frais annuel pour dossier non réglé, avec date d'ouverture > 1 an **75,00€/an**

A COMPTER DU 13 NOVEMBRE 2025

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs⁽²⁾ est inférieur à 5910€ **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple⁽³⁾ **Gratuit**

Frais applicables	Tarifs
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieurs à 5910€ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA/ PEA - PME - ETI)	1 % sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA/ PEA - PME - ETI) plafonnés à 850 €
Cas d'une succession complexe ⁽⁴⁾	1 % sur la totalité du montant des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA/ PEA - PME - ETI) plafonnés à 850 €

- Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres) **10,00 €**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres **Voir section « Vos moyens et opérations de paiement »**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**

(1) Les contrats d'assurance vie sont pris en charge dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession.

(2) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

(3) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5910€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

(4) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier,
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

> AUTRES PRESTATIONS

- Établissement d'attestations..... **37,05 €**
- Réédition de documents..... **31,80 €**
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)..... **21,15 €**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche simple (moins d'un an)..... **21,15 €**
- Frais de recherche complexe (plus d'un an)..... **Coût horaire 52,80 €**

> ENTREMISE IMMOBILIERE

Commission de service comprise entre 1,5 % et 8,5% du montant de l'investissement. (selon les caractéristiques du bien, neuf ou ancien rénové)⁽¹⁾



OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE⁽²⁾

	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour+ ***	
	12/28 ans Gratuit *		12/28 ans Gratuit **		12/25 ans -50%	
	12/25 ans -50%		12/25 ans -50%			
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽⁵⁾	3/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾	4/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Paielements par carte	Illimités ⁽⁵⁾	10/mois	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾
Virements	Illimités ⁽⁷⁾	-	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽³⁾		2 mois ⁽³⁾		2 mois ⁽³⁾	

*Sous réserve de détention d'une formule Initial ou Confort

**Sous réserve de détention d'une formule Confort

*** Gratuit sous réserve de détention d'une formule Optimal

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVISES⁽⁸⁾

- Commission de change.....% du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur
- Minimum de perception (non clients)4,50 €



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

> OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾



À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 46).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(3) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour+.

(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(5) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(7) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %
Commission fixe	3,70 €	7,15 €

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle.....2,80 %
 - Commission fixe.....0,43 €

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service.....0,11 % du montant de la transaction
 - Minimum de perception.....18,30 €

En devises

- a - Commission de service0,11 % du montant de la transaction
 - Minimum de perception.....18,30 €
- b - Commission de change0,06 % du montant de la transaction en fonction
du cours de change en vigueur
 - Minimum de perception.....16,75 €
 - Minimum de perception (a + b).....35,05 €

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays) réalisé au guichet de l'agence

- Frais par virement en euros
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction ...0,11 % du montant de la transaction
 - Minimum de perception.....18,30 €
- Frais par virement en devises
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction. 0,11 % du montant de la transaction
 - Minimum de perception.....18,30 €
 - Commission de change0,06 % du montant de la transaction en fonction
du cours de change en vigueur
 - Minimum de perception.....16,75 €
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées) NC
- Frais du correspondant.....21,55 €
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc
(virement en € et dont le montant est < 150 000 €).....5,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Frais par virement
 - Minimum de perception..... **19,80 €**
- Commission de change..... **0,06 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur**
 - Minimum de perception..... **16,75 €**



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans)..... **12,00 €/an**
- Encaissement de chèques étrangers

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES



TARIFICATION SPÉCIFIQUE ET AVANTAGES TARIFAIRES DÉDIÉS AUX JEUNES SELON L'ÂGE

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

> FONCTIONNEMENT DU COMPTE

- Tenue de compte de dépôt (hors forfaits) **0/25 ans : Gratuit**
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule Individuelle **12/25 ans : 5,70 €/an**

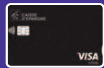
> OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DETAIL DE L'INTEGRALITE DES SERVICES INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL EN PAGE XX)

Jeunes de 11 à 17 ans inclus

	 CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾
Formule Initial	1,00 €/mois
Formule Confort	1,00 €/mois
Formule Optimal	8,00 €/mois

Jeunes de 18 à 25 ans inclus

	 CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾	 CB Visa classic⁽²⁾ ou CB Visa classic IZICARTE⁽³⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier⁽²⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽³⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum⁽²⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽³⁾ Débit Différé	 Visa Infinite⁽²⁾ Débit différé
Formule Initial	3,00 €/mois	3,00 €/mois			
Formule Confort	3,00 €/mois	3,00 €/mois	5,50 €/mois		
Formule Optimal			10,00 €/mois	12,50 €/mois	17,50 €/mois

FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 12 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien⁽⁴⁾.

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans dès le 1er novembre 2025

(2) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(4) Les services chèquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.

> MOYENS DE PAIEMENT

MONEY WALKIE⁽¹⁾

- Porte-monnaie électronique sans contact
- Tarif préférentiel pour les clients et les sociétaires Caisse d'Épargne **Nous consulter**

> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERTS

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽²⁾⁽³⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs au taux de **Pourcentage fixé dans la limite du taux d'usure**
 - Frais de gestion **18 / 25 ans : -50%**

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽⁴⁾

PRÊT PERSONNEL

- Crédit étudiants, apprentis, jeunes actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier **Gratuit**

> ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT⁽⁵⁾

Frais max sur versement	1 %
Frais de gestion sur encours	0,70 %/an
Frais sur arbitrage	0 %

> OPTION INTERNATIONALE⁽⁶⁾

	Formule 1 : Voyage 12/28 ans Gratuit * 12/25 ans -50%		Formule 2 : Séjour 12/28 ans Gratuit ** 12/25 ans -50%		Formule 3 : Séjour+ *** 12/25 ans -50%	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽⁹⁾	3/mois ⁽⁸⁾	Illimités ⁽⁹⁾	4/mois ⁽⁸⁾	Illimités ⁽⁹⁾	Illimités ⁽⁸⁾⁽⁹⁾
Paiements par carte	Illimités ⁽⁹⁾	10/mois	Illimités ⁽⁹⁾	Illimités ⁽⁹⁾	Illimités ⁽⁹⁾	Illimités ⁽⁹⁾
Virements	Illimités ⁽¹¹⁾	-	Illimités ⁽¹¹⁾	1/mois ⁽¹⁰⁾	Illimités ⁽¹¹⁾	1/mois ⁽¹⁰⁾
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽⁷⁾		2 mois ⁽⁷⁾		2 mois ⁽⁷⁾	

* Sous réserve de détention d'une formule Initial ou Confort

** Sous réserve de détention d'une formule Confort

*** Gratuit sous réserve de détention d'une formule Optimal

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIIP, société par actions simplifiée au capital de 29 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle - 94160 Saint Mandé, et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France - 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur HYPERLINK «http://www.regafi.fr»www.regafi.fr).

(2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(4) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(5) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa et pour les opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(7) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 Séjour et 3 Séjour +.

(8) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(9) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(10) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(11) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

INFORMATIONS UTILES



> POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45 Service gratuit
+ prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39 Service gratuit
+ prix appel

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52 Service gratuit
+ prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

> NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE ASSURANCES IARD

BPCE Assurances IARD Société anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 686 618 477 euros, entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social promenade Coeur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistrée au SIREN sous le n° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du General de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 - Société titulaire de l'autorisation d'exercer n° AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. ».

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

> DÉFINITIONS PLACEMENTS FINANCIERS

Compte-Titres Ordinaire (CTO) : compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav...) sans limite de montant.

Plan Epargne en Actions (PEA) : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav...) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF) : Fonds indiciaires qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe

Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾ : Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).

Produits Structurés : Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50% de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Titres non cotés : Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion : contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav...), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

RÉSoudre UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller [en agence/e-agence] est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au service relations client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche Service Relations Clientèle BP 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2	www.caisse-epargne.fr « Aide et Outils Pratiques »	09 69 36 27 38 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.)

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai.

Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

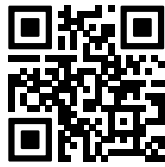
Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

- A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.
- **Le médiateur** de la consommation auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
En déposant la demande de médiation accompagnée des documents justificatifs sur le site du Médiateur : www.mediateur-celda.fr	Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche BP60022 - 71120 CHAROLLES

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org/fr/le-mediateur , rubrique « Saisir le médiateur » 	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :

www.caisse-epargne.fr



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Loire Drôme Ardèche



Caisse d'Épargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE Société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, Régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, au capital social de 352 271 000 euros. Siège social : Espace Fauriel – 17, rue des Frères Ponchardier – B.P. 147 – 42012 Saint-Etienne cedex 2 – 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur immeuble et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs », n° CPI 4202 2018 000 023 421 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, garantie CEGC, 59 avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042) » ML 06/2025